

Réinstallations de services : Des projets importants dont la direction ignore l'importance !

Une réunion de la formation spécialisée (FS), qui reprend les attributions de l'ancien CHSCT, s'est tenu jeudi 6 juillet 2023.

À l'ordre du jour de l'instance 3 dossiers relatifs aux réorganisations de services :

- Les conséquences de la mise en œuvre de GMBI pour les services fonciers
- Le projet d'installation du pôle contrôle fiscal par regroupement des BDV, BCR et Brigade Anti Fraude
- Le projet d'installation de la trésorerie hospitalière au rez-de-chaussée du CFP de Rennes Magenta

– Conséquences de la mise en œuvre de GMBI pour les services fonciers

L'examen de ce point faisait suite à la demande des représentant·e·s du personnel lors du CSAL du 20 juin dernier qui souhaitaient faire le lien entre les évolutions des missions foncières et la dégradation des conditions de travail des agent·e·s et les risques que cela entraînait pour leur santé.

Comme l'ont exposé les représentant·e·s du personnel la situation n'a jamais été aussi critique dans les services fonciers. L'empilement des différentes réorganisations ont été réalisées de manière précipitée et sans anticipation des problèmes à actuels.

Sans attendre la stabilisation de la départementalisation et du regroupement de la mission foncière au 1er septembre 2021, la direction s'est engagée, dès 2023, dans le déploiement de l'application Surf, le transfert de la taxe d'urbanisme et la campagne déclarative GMBI. Autant "d'innovations" qui ont fait exploser les services et les agent·e·s des SDIF mais également des SIP victimes collatérales de la campagne GMBI !

Les mesures mises en œuvre par la direction et qui ont été présentées par le directeur, affectation d'emplois d'auxiliaires et vacataires, réécriture de l'application Surf au mois de juillet et report de la date limite pour la déclaration GMBI restent insuffisantes du point de vue des représentant·e·s du personnel et n'auront pas d'effets immédiats.

C'est pour quoi les représentant·e·s du personnel ont exercé leur droit d'alerte en articulation avec celui exercé au niveau national à l'occasion du CSA de réseau (voir en pièce jointe).

Une réponse conjointe de la DG et de la DRFIP est donc attendu urgemment pour respecter la procédure du droit d'alerte.

– Projet d'installation du pôle contrôle fiscal par regroupement des BDV, BCR et Brigade Anti Fraude

Pour présenter ce projet la direction n'a fourni que le compte rendu de l'intervention ergonomique sans apporter d'éléments justifiant le regroupement des services ni d'arguments illustrant la "plus-value" apporter par le projet.

Pour Solidaires l'étude ergonomique n'en est pas vraiment une puisqu'il s'agit avant tout d'une proposition d'installation spatiale. Aucune observation des relations de travail actuelles et à venir n'est faite, aucune analyse de l'articulation future des services de contrôle n'est proposée et aucune étude des échanges et des déplacements inter-services n'est réalisée.

Ce projet répond en fait à la nouvelle doctrine immobilière de l'état qui contraint les directions à mettre en œuvre le flex-office et à libérer des espaces de travail.

À défaut d'avoir eu une présentation de la circulaire de la 1^{re} ministre du 8 février 2023 et une analyse des conséquences de l'application de la nouvelle doctrine immobilière sur l'organisation de ce nouveau service et des conditions de travail des agent·e·s qui le compose, les représentant·e·s du personnel ont demandé le report de ce point au travers d'une délibération adoptée à l'unanimité.

– Projet d'installation de la trésorerie hospitalière au rez-de-chaussée du CFP de Rennes Magenta

Les représentant·e·s du personnel ont également demandé de reporter l'examen de ce point pour analyser les conséquences de la nouvelle doctrine immobilière sur l'élaboration du projet. Cette demande de report a aussi été motivée pour apprécier la transposition entre le projet d'installation initial (au CHU) et le projet définitif avait été réalisé (au CFP de Rennes Magenta).

En effet, le réaménagement de la trésorerie hospitalière avait donné lieu, en 2021 et 2022, à une étude ergonomique puis à une proposition d'aménagement architectural annulée par la préfecture car non conforme au schéma immobilier de l'état !

Une analyse complémentaire avec les documents correspondants n'est donc pas inutile.

Rendez-vous donc au mois de septembre pour faire le point sur ces dossiers.

Vos représentant·e·s à la Formation spécialisée :

Titulaires

- Gérard Huré**
- Karine Léhec**
- Roseline Laubeneau**

Suppléant·e·s

- Cécile Garnier**
- Jérôme Hamon**
- Simone Lecorgne**